



SYNDICAT MIXTE POUR LA CREATION, L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DE L'AERODROME BRIVE-SOULLAC

2026 - 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le mardi dix mars à 14h30, le Comité du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et la Gestion de l'Aérodrome Brive-Souillac, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal - Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Julien BOUNIE, Président du Syndicat Mixte.

La convocation a été établie et affichée le mardi 03 mars 2026.

DELEGUES TITULAIRES PRESENTS :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Conseillers communautaires : M. François **PATIER** - M. Yves **GARY** - M. Christian **PRADAYROL** - M. Philippe **VIDAU** - M. Julien **BOUNIE** - Mme Alexandra **DOUSSAUD**

Conseil Départemental de la Corrèze : Conseillères départementales : Mme Frédérique **MEUNIER** - Mme Pascale **BOISSIERAS**

C.C.I. de la Corrèze : Présidente : Mme Françoise **CAYRE**

Communauté de Communes CAUVALDOR : Président : M. Jean-Claude **FOUCHÉ**

Ville de Terrasson : Conseiller Municipal : M. Roger **LAROUQUIE**

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Président : M. Frédéric **SOULIER** - Conseillers communautaires : M. Henri **SOULIER**

Conseil Départemental de la Corrèze : Président : M. Pascal **COSTE** - Conseiller départemental : M. Francis **COMBY**

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Vice-Président : M. Philippe **NAUCHE** - Conseillers régionaux : M. Pascal **CAVITTE** - Mme Anabelle **REYDY** - M. Valéry **ELOPHE**

C.C.I. du Lot : Président : M. Jean **HUGON**

DELEGUES SUPPLEANTS REMPLACANT DES TITULAIRES ABSENTS :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Conseillers communautaires : Mme Sylvie **LORENZON** représentant M. Jean-Paul **FRONTY** - M. Eddie **MARCOS** représentant Monsieur Jean-Louis **LASCAUX**

Conseil Départemental du Lot : Conseillère départementale : Mme Violaine **DELPECH-FRAYSSE** représentant M. Frédéric **GINESTE**

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Le comité syndical, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Eddie **MARCOS**, Conseiller Communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : CESSION D'UN ORDINATEUR PORTABLE

RAPPORTEUR : Madame Frédérique **MEUNIER**, Conseillère départementale de la Corrèze

Siège administratif : Mairie de Brive-la-Gaillarde - BP 80433 - 19312 Brive-la-Gaillarde Cedex

Siège : Aéroport Brive Vallée de la Dordogne - Rue de l'Aéroport - 19500 Nespoles

Tél. : 05.55.18.18.80 / 05.55.74.41.67 - Courriel : smabs@brive.fr

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20260312-2026-12-DE
Date de télétransmission : 12/03/2026
Date de réception préfecture : 12/03/2026

Date de publication : 16/03/2026

En 2022, le syndicat a procédé à l'acquisition, auprès de l'UGAP, d'un ordinateur portable de type MacBook Air destiné à équiper le Président dans l'exercice de ses fonctions.

Ce matériel, inscrit à l'inventaire, est totalement amorti.

Monsieur Julien BOUNIE, Président du syndicat, a fait part de son souhait d'acquérir ce matériel à titre personnel.

Conformément aux règles relatives à la prévention des conflits d'intérêts et à l'article L.2131-11 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Julien BOUNIE, ayant un intérêt personnel à l'affaire, ne prend part ni au débat ni au vote.

Les élus ont débattu sur le prix de cette cession et proposent de retenir un montant de 100 € TTC considérant l'amortissement total de cet équipement.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

Autorise la cession du MacBook Air au profit de Monsieur Julien BOUNIE, pour un montant de 100 € TTC ;

Précise que la recette correspondante sera imputée au budget sur le compte 775 – Produits des cessions d'immobilisations, conformément à la nomenclature M57 ;

Autorise Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions pour exécuter la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

(Monsieur le Président n'a pas participé au vote)

Pour extrait certifié conforme
Le Président



Julien BOUNIE